

Sentier Transcanadien

États financiers consolidés
31 mars 2026



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Sentier Transcanadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Sentier Transcanadien** [« STC »] et de ses filiales [le « Groupe »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de STC au 31 mars 2026, ainsi que des résultats consolidés des activités et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de STC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de STC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider STC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de STC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de STC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de STC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener STC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Sentier Transcanadien

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars

	2026		2025	
	Fonds d'administration	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Trésorerie	8 628 944	50 000	8 678 944	2 653 938
Placement à court terme [note 3]	1 832 075	—	1 832 075	9 500 752
Intérêts courus à recevoir	67 137	—	67 137	368 334
Débiteurs [note 4]	329 484	—	329 484	223 396
Charges payées d'avance	425 700	—	425 700	144 714
Montants à recevoir des autres fonds	—	—	—	51 902
Immobilisations, montant net [note 5]	80 306	—	80 306	52 662
	11 363 646	50 000	11 413 646	12 995 698
Passif et actif net				
Passif				
Créditeurs et charges à payer	1 205 517	—	1 205 517	2 430 203
Apports reportés [note 7]	1 108 003	—	1 108 003	1 339 404
Montants à payer aux autres fonds	—	—	—	51 902
Total du passif	2 313 520	—	2 313 520	3 821 509
Engagements et éventualités [note 8]				
Actif net				
Affectations internes [note 9]	5 000 000	—	5 000 000	5 000 000
Non affecté	4 050 126	—	4 050 126	4 121 535
Fonds de dotation	—	50 000	50 000	52 654
Total de l'actif net	9 050 126	50 000	9 100 126	9 174 189
	11 363 646	50 000	11 413 646	12 995 698

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Subventions gouvernementales <i>[note 10]</i>	12 747 500	11 546 400
Dons	3 481 773	3 425 880
Revenus d'intérêts	329 988	640 848
Produits divers	124 414	216 114
	16 683 675	15 829 242
Charges		
Aménagement du sentier	9 800 247	8 850 369
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	2 676 931	2 567 093
Campagne de financement	1 773 496	1 795 890
Frais d'administration	2 486 294	2 286 027
Amortissement d'immobilisations	20 770	15 071
	16 757 738	15 514 450
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(74 063)	314 792

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	2026			2025	
	Affectations internes	Non affecté	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	5 000 000	4 121 535	52 654	9 174 189	8 859 397
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	—	(74 063)	—	(74 063)	314 792
Transferts interfonds	—	2 654	(2 654)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	5 000 000	4 050 126	50 000	9 100 126	9 174 189

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(74 063)	314 792
Ajouter (déduire) les éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	20 770	15 071
Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	(1 194 918)	(1 177 024)
	(1 248 211)	(847 161)
Variation des éléments sans effet de trésorerie des soldes du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(106 088)	10 356
Intérêts courus à recevoir	301 197	(87 748)
Charges payées d'avance	(280 986)	182 744
Créditeurs et charges à payer	(1 224 686)	673 364
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 558 774)	(68 445)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(48 414)	(21 463)
Acquisition du placement à court terme	(82 075)	(12 500 000)
Échéance du placement à court terme	7 750 752	14 050 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	7 620 263	1 528 537
Activités de financement		
Apports reçus au cours de l'exercice et apports reportés	963 517	554 642
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	963 517	554 642
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	6 025 006	2 014 734
Trésorerie au début de l'exercice	2 653 938	639 204
Trésorerie à la fin de l'exercice	8 678 944	2 653 938

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

1. Nature des activités

Sentier Transcanadien [« STC »] a été fondé en 1992 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux, ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'un océan à l'autre.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC. La Fondation du Sentier Transcanadien se consacre à recueillir des fonds pour soutenir le Sentier transcanadien. Tous les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

STC a préparé des états financiers non consolidés audités distincts au 31 mars 2026 et pour l'exercice clos à cette date.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges présentés pour la période considérée. Plus particulièrement, la provision pour créances douteuses, la durée d'utilité des immobilisations de STC et les charges à payer en fin d'exercice sont des estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la période où ils deviennent connus.

Comptabilité par fonds

Afin de tenir compte des limites et des restrictions mises en place pour l'utilisation des ressources à la disposition de STC, les comptes sont tenus conformément aux principes de la comptabilité par fonds. Par conséquent, les ressources sont classées dans des fonds à des fins comptables et de présentation. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs précisés par les donateurs ou aux directives du conseil d'administration [le « Conseil »]. Des transferts entre les fonds sont effectués lorsque le Conseil le juge approprié et l'approuve. Afin d'atteindre les objectifs en matière de présentation et de bonne gestion des actifs, certains transferts interfonds sont nécessaires afin d'assurer la répartition appropriée des actifs et des passifs aux fonds respectifs. Ces transferts interfonds sont comptabilisés à l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

Pour fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été classés dans les fonds suivants :

- i] Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien des sentiers ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités de nature générale et administrative sont présentés dans le fonds d'administration.
- ii] Les fonds pour lesquels des restrictions imposées par les donateurs ou des restrictions internes font en sorte que le capital doit être investi à perpétuité par STC sont comptabilisés dans le fonds de dotation. Les produits de placement du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.

Comptabilisation des produits

STC applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés, y compris les subventions gouvernementales et les dons, sont reportés et inscrits à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes du solde du fonds de dotation.

Les promesses de dons de grandes entreprises et de fondations et toutes les autres promesses de dons sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de placement générés sur des actifs détenus en raison d'affectations doivent être utilisés conformément aux différentes affectations imposées par le donateur et sont reportés jusqu'à ce que les charges connexes soient engagées. Les produits de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Aménagement du sentier

La plus grande partie des charges liées à l'aménagement du sentier représente des subventions à l'aménagement et du soutien de partenaires aux groupes de développement de sentiers. Par conséquent, aucun montant lié à l'aménagement du sentier n'est incorporé au coût de l'actif dans les états financiers consolidés de STC.

Immobilisations

Les immobilisations constituées de matériel informatique sont comptabilisées au coût, compte tenu de toute dépréciation identifiée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 30 % par année.

En 1998 et 2000, STC a reçu des dons en nature pour d'anciens projets d'aménagement du sentier sous forme d'emprises ferroviaires de Chemin de fer Canadien Pacifique et de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Puisque ces actifs ne sont pas utilisés dans le cours normal des activités de STC, qu'ils n'auraient autrement pas été achetés par STC et que leur juste valeur ne peut pas être estimée de manière raisonnable, les

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

terrains reçus en don ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés. STC a cédé la majorité des biens et s'attend à transférer sa participation dans les sections restantes à des tierces parties ou à y renoncer en faveur des compagnies de chemin de fer.

STC comptabilise les charges liées à des accords d'infonuagique lorsqu'elles sont engagées. Au cours de l'exercice, STC a comptabilisé des charges liées aux accords d'infonuagique de 344 239 \$ [342 265 \$ en 2025].

Dons d'actifs et de services

Une partie importante du travail de STC dépend des contributions de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont normalement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

Instruments financiers

STC évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. STC évalue ultérieurement ses actifs et ses passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée au poste Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût amorti qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée pour tenir compte des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés au poste Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Placement à court terme

Le placement à court terme comprend un certificat de placement garanti comptabilisé au coût amorti d'une durée de deux ans venant à échéance en mai 2026, et portant intérêt au taux de 4,69 % par année.

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2026	2025
	\$	\$
Promesses d'apports [note 11]	—	63 750
Subvention gouvernementale	150 425	—
Taxes de vente	147 289	121 720
Autres débiteurs	31 770	37 926
	329 484	223 396

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

Les promesses d'apports à recevoir comptabilisées à titre de produits pendant l'exercice se sont établies à néant [néant en 2025].

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2026			2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	569 060	488 754	80 306	523 551	470 889	52 662

6. Facilité bancaire

La facilité de crédit bancaire de STC comprend une facilité à vue renouvelable de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière d'un montant de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2026, STC n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité bancaire [néant en 2025].

STC a mis en place la facilité de crédit pour financer, au besoin, l'aménagement de sentiers avant la réception des dons promis.

7. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les apports et dons reçus pour le financement de projets précis liés au sentier sont comptabilisés comme produits au moment où les charges connexes sont engagées.

Au 31 mars 2026, un montant de 2 107 \$ [3 012 \$ en 2025] représente la portion reportée des dons en nature de matériel et un montant de 54 910 \$ [néant en 2025] représente les frais d'inscription au Sommet canadien sur les sentiers organisé par STC du 16 juin au 19 juin 2026.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Apports reportés au début de l'exercice	1 339 404	1 961 786
Dons désignés reçus	843 607	554 642
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(1 194 013)	(1 144 395)
Commandite du Sommet canadien des sentiers	65 000	—
Frais d'inscription au Sommet canadien des sentiers reçus	54 910	—
Frais d'inscription au World Trails Conference	—	(18 015)
Dépôt reçu du sous-locataire	—	(13 323)
Autres	(905)	(1 291)
Apports reportés à la fin de l'exercice	1 108 003	1 339 404

8. Engagements et éventualité

Engagements

Aménagement du sentier

Au 31 mars 2026, STC avait des engagements totalisant 338 646 \$ [1 120 447 \$ en 2025] envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

Éventualité

Des cotisations ou autres réclamations à l'égard des anciennes emprises ferroviaires données par Chemin de fer Canadien Pacifique et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peuvent être encore en cours. De l'avis de la direction, l'existence d'une obligation financière pour l'organisation est incertaine, mais demeure peu probable. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés ou ne sont pas reflétés dans les comptes. L'organisation est partie à des litiges dans le cours normal des activités. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de déterminer le montant d'une perte éventuelle. La direction a conclu que ces litiges ne respectent pas le critère de comptabilisation d'un passif.

9. Affectations internes

En 2019, le conseil d'administration de SCT a convenu d'affecter en interne 5 000 000 \$ à un fonds de réserve de fonctionnement qui sera détenu et géré par la Fondation du Sentier Transcanadien. La réserve est destinée à soutenir les activités quotidiennes dans l'éventualité d'une insuffisance des produits ou de charges imprévues. Pour avoir accès à la réserve, SCT doit consulter le conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien et obtenir son approbation.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

10. Ententes avec le gouvernement du Canada

Le 1^{er} septembre 2022, STC a signé une entente de contribution avec Parcs Canada pour l'octroi de 55 000 000 \$ pour des charges admissibles encourues entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2027, jusqu'à concurrence du montant maximal payable par exercice, comme suit :

	\$
2022-2023	9 000 000
2023-2024	10 000 000
2024-2025	11 000 000
2025-2026	12 000 000
2026-2027	13 000 000

Cette contribution visait le renouvellement et l'expansion du Sentier Transcanadien avec comme but de maintenir et agrandir le réseau de sentiers au Canada.

Le 27 octobre 2022, SCT a signé une entente de 310 000 \$ avec Ressources naturelles Canada pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 pour le projet intitulé Planification stratégique quinquennale pour une mobilisation nationale du secteur des sentiers dans le cadre du programme Deux milliards d'arbres. Au cours d'une période de deux ans, SCT a élaboré un plan stratégique qui a donné lieu à la plantation de 1 000 arbres près du Sentier Transcanadien et qui servira de base pour l'intégration du secteur au programme fédéral Deux milliards d'arbres. Une modification à l'entente initiale a été signée le 17 mars 2023 et établissait le financement affecté par année à 73 000 \$ pour 2022-2023 et à 237 000 \$ pour 2023-2024. L'entente de contribution a été mise à jour le 1^{er} avril 2024 pour prolonger le financement jusqu'en 2026-2027 comme suit : 490 500 \$ pour 2024-2025, 547 500 \$ pour 2025-2026 et 564 000 \$ pour 2026-2027.

Le 10 janvier 2025, SCT a conclu une entente de contribution de 200 000 \$ avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique aux termes du Programme de développement des entreprises – Programme pour la croissance du tourisme pour la période du 31 janvier 2025 au 31 décembre 2025. La contribution visait à soutenir l'identification, la bonification et le marketing des expériences visiteur associées aux sentiers en Nouvelle-Écosse.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

Les produits comptabilisés et les charges engagées en lien avec les trois ententes conclues avec le gouvernement du Canada sont inclus dans le tableau ci-dessous :

	2026			2025
	Agence de promotion économique du Canada atlantique \$	Ressources naturelles Canada \$	Parcs Canada \$	Total \$
Produits comptabilisés				
Subventions gouvernementales	200 000	547 500	12 000 000	12 747 500
Produits de placement	—	—	67 954	67 954
	200 000	547 500	12 067 954	12 815 454
Charges				
Aménagement du sentier	200 000	475 000	8 144 987	8 819 987
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	—	—	2 357 967	2 357 967
Frais d'administration	—	72 500	1 565 000	1 637 500
	200 000	547 500	12 067 954	12 815 454

11. Promesses d'apports

Les promesses d'apports non comptabilisées à recevoir au cours des exercices ultérieurs se présentent comme suit :

	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$
2027	199 244	300 500	499 744
2028	305 000	300 500	605 500
2029	—	45 000	45 000

Au 31 mars 2026, des promesses d'apports de néant [63 750 \$ en 2025] étaient incluses dans les apports à recevoir.

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2026

12. Instruments financiers et gestion des risques

STC, du fait de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques auxquels STC est exposé à la date de l'état de la situation financière.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

STC est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs et de ses placements à court terme, y compris les intérêts à recevoir. STC évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à court terme portant intérêt à taux fixe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créditeurs et charges à payer. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. STC estime que ses ressources financières récurrentes lui permettent de s'acquitter de toutes ses obligations.